



Doc. 14876

11 avril 2019

Les sanctions prévues par les «lois Magnitsky» doivent être imposées en tant que réponse aux persécutions politiques au Kazakhstan

Déclaration écrite n° 675

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

Au Kazakhstan, les poursuites systématiques contre des manifestants pacifiques, y compris ceux qui s'opposent au changement de nom de la capitale du pays et à la nomination du nouveau président par intérim, ont récemment dégénéré. Depuis mars 2018, lorsque les autorités kazakhes ont banni le mouvement d'opposition «Choix Démocratique du Kazakhstan» (DCK), plus de 700 manifestants, y compris des enfants, ont été soumis à des procédures de détention arbitraire.

Almat Zhumagulov, Kenzhebek Abishev, Aset Abishev et Ablovas Dzhumayev ont déjà été condamnés à une longue peine d'emprisonnement. Les membres d'une mission de surveillance sur les droits de l'homme, organisée par la Fédération Italienne des Droits de l'Homme (FIDU), ont été illégalement expulsés du Kazakhstan pour avoir tenté de rencontrer un ancien juge qui avait été démis de ses fonctions après avoir acquitté une militante de l'opposition, Aigul Akberdieva.

Les journalistes Saniya Toiken et Svetlana Glushkova ont été arrêtées lorsqu'elles couvraient les manifestations et font l'objet de poursuites. Un défenseur des droits humains, Serikzhan Bilash, a été placé en détention et il a vraisemblablement été torturé afin qu'il témoigne contre le leader du DCK, Mukhtar Ablyazov (qu'il n'a jamais rencontré).

Malgré les efforts de la communauté internationale, 19 des 26 avis et recommandations des Nations Unies restent complètement ignorés par les autorités, y compris les avis concernant les cas des prisonniers politiques Mukhtar Dzhakishiev, Iskander Yerimbetov et Max Bokayev.

Nous soutenons la résolution récente du Parlement européen sur les droits de l'homme au Kazakhstan et nous demandons une application des «lois Magnitsky» contre les responsables des susdites violations des droits de l'homme dans le pays.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

GATTOLIN André, France, NI
ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC
BRYNJÓLFSDÓTTIR Rósa Björk, Islande, GUE
BUCCARELLA Maurizio, Italie, NI
FOULKES George, Royaume-Uni, SOC
FRIDEZ Pierre-Alain, Suisse, SOC
GAVAN Paul, Irlande, GUE
GENTVILAS Simonas, Lituanie, ADLE
IONOVA Mariia, Ukraine, PPE/DC
KLICH Bogdan, Pologne, PPE/DC
MAIRE Jacques, France, NI
POMASKA Agnieszka, Pologne, PPE/DC
PRINGLE Thomas, Irlande, GUE
PSYCHOGIOS Georgios, Grèce, GUE
RAMPI Roberto, Italie, SOC
RIZZOTTI Maria, Italie, PPE/DC
SANDBÆK Ulla, Danemark, GUE
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
SCHWABE Frank, Allemagne, SOC
SOTNYK Olena, Ukraine, ADLE
SUTTER Petra, De, Belgique, SOC
WIECHEL Markus, Suède, CE

Total = 22

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE: Groupe des conservateurs européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
NI: non inscrit dans un groupe